

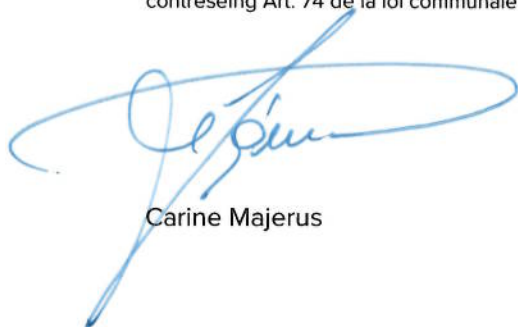
Avis au public

Attendu qu'il y a lieu de réglementer la circulation à Grevenmacher afin de garantir le libre écoulement de la circulation dans l'intérêt de la sécurité publique durant les activités du Triathlon 2024. Il est mis à la connaissance du public, que le règlement temporaire sur la circulation, édicté par le collège des bourgmestre et échevins en date de ce jour, peut être consulté au secrétariat communal avec effet immédiat.

Lieu : **Beim ale Quai, Impasse du Camping, Kurzacht, rue de Trèves, Piste cyclable nationale 3**
Début : **Samedi, 27 avril 2024 à 10h00**
Fin : **Samedi, 27 avril 2024 à 19h00**
Motif : **Triathlon 2024**
Règlement : **GRE-077-2024**

Grevenmacher, le 12 avril 2024

La secrétaire communale
contreseing Art. 74 de la loi communale



Carine Majerus



La bourgmestre



Monique Hermes